



Plusieurs conventions de stage d'une même entreprise pour un même

Par mathmath

Bonjour,

Je suis actuellement en première année de Master Economie du Travail et des Ressources Humaines et je dois effectuer un stage d'une durée de 4 à 6 mois.

Je vous contacte pour une amie de ma classe qui a reçu une réponse d'une entreprise lui proposant un stage de 6 mois délimité en plusieurs conventions. Nous en avons conclu que l'entreprise ne voulait pas gratifier ses stagiaires.

Je me suis renseignée, j'ai vu qu'il y avait un délai de carence de 1/3 par rapport à la durée du stage précédent pour recommencer un nouveau. Toutefois, je me demande si ces pratiques sont légales, n'y a-t-il pas de limite pour l'entreprise à contracter plusieurs fois le même stagiaire?

D'autre part, cette méthode peut elle être considérée comme un stage discontinu? ou bien le stage discontinu est il organisé par une seule et même convention?

J'aimerais trouver une solution pour mon amie, je ne sais pas si ces pratiques sont habituelles dans cette entreprise ou bien si c'est seulement parce que mon amie n'est pas de nationalité française.

Même si elle n'acceptera certainement pas la proposition dans tous les cas, j'aimerais que ce genre de pratiques décourageantes pour les étudiants cessent.

Merci de vos réponses